

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 36

Artikel: L'association des ouvriers de Berlin : suite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'association des ouvriers de Berlin¹.

(Suite et fin.)

A côté des conférences, qui offrent à la Société toute entière une instruction générale et variée, la Société a organisé des cours réguliers ouverts à tous ceux qui éprouvent le besoin de compléter leur éducation première. Ils sont destinés à combler les lacunes que laisse toujours l'enseignement de l'école ou qu'amènent fatalement chez l'ouvrier de longues et dures années de travail manuel. Ces cours, au nombre de 46 à 20, comptent par semestre près de 4000 élèves. Il y a là plusieurs cours d'allemand, des cours de français, d'anglais, de calcul, de dessin, de géométrie, de tenue de livres, de chant, de sténographie, de modelage, de tissage, etc.

Ces cours ne sont pas gratuits; chaque élève paie une contribution qui varie, suivant le cours, de 95 c. à 5 fr. 60 cent. par trimestre; pour le plus grand nombre des cours, le prix varie de 95 cent. à 4 fr. 25 c.

Pour donner à son enseignement un caractère plus pratique et offrir à l'ouvrier, non-seulement un plus grand nombre de connaissances générales, mais aussi les moyens de faire profiter son travail des améliorations dont il est susceptible, la Société ne se propose rien moins que d'ouvrir des écoles d'apprentissage et de perfectionnement pour toutes les professions. Ce désir est en partie satisfait aujourd'hui par l'organisation d'une école spéciale pour maçons et charpentiers, dirigée par deux architectes, et qui a parfaitement réussi, puisqu'elle ne compte pas moins de 84 élèves, quoique sa fondation ne remonte qu'à l'hiver de 1864-1865. Le prix des cours, qui durent pendant quatre mois d'hiver, à raison de huit heures par jour ouvrable, est de 15 à 22 fr. par mois.

La bibliothèque, qui se compose en partie de livres offerts par les membres de la Société, en partie de publications envoyées par les éditeurs, est ouverte gratuitement à tous les membres de l'association; le bibliothécaire et ses aides remplissent gratuitement leurs fonctions, qui ne sont rien moins que légères si l'on songe que, dans les deux soirs de la semaine où la bibliothèque est ouverte, il s'y échange de 250 à 500 volumes.

Les soirs de réunion, un cabinet de lecture est ouvert à tous les membres de la Société; il contient

70 journaux, des revues politiques, techniques, littéraires, etc., qui, pour la plupart, sont offertes gratuitement par leurs éditeurs.

« Mais l'association ne croirait avoir accompli que la moitié de sa tâche, » nous dit la brochure que nous analysons ici, « si après avoir offert aux ouvriers une instruction austère, elle ne les conviait aussi, eux et leurs familles, à des distractions honnêtes et pures. » Abandonné à lui-même, au milieu des séductions d'une grande ville et dans le légitime désir de secouer les fatigues de la semaine, l'ouvrier se laisse entraîner souvent, quand viennent les instants de loisir, à des plaisirs malsains, au lendemain desquels le travail lui paraît amer. Mettez à la portée de ses modestes revenus, grâce au système fécond d'une association bien entendue, des fêtes où l'utile se mêle à l'agréable, des récréations où l'esprit se repose et s'instruit tout à la fois, le cabaret sera bientôt vide. Aussi, à côté du programme qui annonce aux membres de la Société les leçons de la semaine, il s'en trouve un qui les invite aux distractions du dimanche. Ces réunions, qui ont lieu chaque jour de fête et auxquelles prennent part les familles des ouvriers, ont lieu, suivant la saison, en plein air, dans un vaste jardin sis hors la ville, ou dans la salle de l'association. Ces jours-là, la conférence se conforme aux goûts d'un public où les femmes sont de moitié; elle est plus courte encore et plus populaire que de coutume. La conférence, dans ces occasions, n'est d'ailleurs que l'accessoire; des concerts, des chœurs, des lectures dramatiques égaient ces séances. Les anniversaires de la fondation de la Société, des grandes dates nationales sont célébrés par quelque discours ou quelque chant de circonstance; à Noël, l'association a conservé l'antique et solennelle coutume de l'arbre et la tradition des cadeaux réciproques. En été, des parties de campagne, des excursions réunissent maintes fois bon nombre de sociétaires; en hiver, les concerts, les bals, les représentations dramatiques se présentent souvent. »

En dehors des avantages immédiats et directs que l'association offre à ses membres, le fait de se trouver fréquemment réunis amène entr'eux des relations particulières, qui se manifestent par des groupements d'intérêts de natures diverses; c'est ainsi qu'il existe, au sein de la Société, une caisse d'épargne, fondée dans le système *Schulze-Delitzsch*. Les dépôts faits dans l'année 1864 se sont élevés à plus de 6000 fr. Quelques

¹ Voir le n° 35, du 24 août.

membres de la Société ont fondé aussi une compagnie d'assurance sur la vie qui se rattache à la grande compagnie d'assurance *Germania*.

Tous les membres de la Société, qu'ils soient professeurs ou élèves, patrons ou ouvriers, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, travailler avec dévouement à la cause commune. Les industriels doivent former au moins les deux tiers du nombre des membres des divers comités qui se partagent l'administration et la direction de cette vaste association. « Par l'intervention directe de tous les membres et leur participation aux affaires d'intérêt général, l'organisation de la Société exerce sur celle-ci une action vivifiante. En donnant à chacun l'occasion de se dévouer au bien de tous, elle inspire une émulation généreuse qui, par cela même qu'elle est spontanée, donne une forte trempe aux caractères et fait des sociétaires des hommes capables dans leur spécialité comme dans les circonstances plus difficiles de la vie. »

Les tableaux statistiques qui accompagnent la brochure de *l'Association des ouvriers de Berlin* nous montrent que les professions qui sont représentées par le plus grand nombre de membres sont celles des menuisiers, des tisserands, des négociants, des tailleurs, des peintres en bâtiment, des cordonniers et des manœuvres. Les fabricants de parapluies, les couvreurs et les ramoneurs fournissent, au contraire, un petit nombre d'adeptes.

Telle est, en résumé, une association dont la puissance d'organisation et de vie mérite certainement d'être connue et appréciée, même dans un pays démocratique comme le nôtre. S. C.

Les francs-maçons à Chillon.

V.

En ne nous voyant pas continuer nos articles samedi dernier, nombre de gens ont pensé qu'un événement inattendu, grave peut-être, nous avait fait poser la plume. Quelque Grand-Maître de la maçonnerie nous avait-il imposé silence, ou avions-nous disparu clandestinement, victime de nos audacieuses révélations?... telle était la question que se posaient la plupart de nos lecteurs. Quand à la rédaction du *Conteur*, elle commençait à croire aussi que son collaborateur avait trépassé et que bientôt elle recevrait, par le chemin de fer, soigneusement emballée, sa dépouille accompagnée d'une lettre ayant pour toute signature trois points disposés en triangle. — Il n'en est rien; nous nous portons, grâce au ciel, à merveille, et une charmante course alpestre a été la seule cause de l'interruption de nos articles, que nous allons continuer. Mais comme nous tenons à faire notre petit travail aussi complet que possible, nous vous prions, chers lecteurs, de bien vouloir nous passer encore quelques détails historiques sur la franc-maçonnerie dans notre pays. Plus tard, nous vous servirons quelques friandises qui vous dédommageront amplement de ces longs préliminaires.

Ce n'est que depuis le commencement du XVIII^e siècle qu'on possède des renseignements précis sur l'établissement de la franc-maçonnerie en Suisse. Les appréc-

ciations historiques relatives aux corporations de constructeurs qui existèrent sans doute dans la dernière moitié du moyen-âge parmi les Confédérés manquent entièrement. On sait seulement que le second fils d'Irvin de Steinbach, ce célèbre architecte de la cathédrale de Strasbourg, a construit la plate-forme de Berne. — Dans les statuts des *tailleurs de pierre* de Strasbourg pour les années 1459 à 1468, on trouve, parmi les architectes qui y sont nommés, les maîtres Werhner Meylan, de Bâle, qui signait pour maître Knœbel, de Bâle, Stéphan Hurder, de Berne, et Petter, de Bâle, ainsi que les compagnons Wernher Meylin, de Bâle, et Ulrich de St.-Gall. Le second statut de 1563, ayant pour titre : *Statuts et réglemens de la confraternité des Tailleurs de pierre, renouvelés à la conférence de la Grande Loge de Strasbourg*, à la Saint Michel, anno MCLXIII, contient, avant les signatures des membres, l'inscription suivante : « *Ce sont là les noms des maîtres et compagnons qui, par leur concours unanime à Strasbourg et à Bâle, ont rédigé, classé, renouvelé et confirmé les statuts et articles ci-dessus transcrits.* » Au nombre de ces architectes, on trouve Jacob Nœggi, maître-architecte de la ville de Zurich; Jean Lacher, maître-architecte de Bâle; maître Jean Meyer, de Berne; Wolff Vœgelé, de St.-Gall; Schertzinger, de Schaffhouse; Michel Wummen, de Bienne, Jean Ruch, de Freiburg; Pierre Brack, de Genève; Clade Jakome, de Lausanne, et plusieurs autres encore.

La construction de la cathédrale de Berne, commencée le 11 mars 1421, fut d'abord dirigée par Mathias Heinz, de Strasbourg, et Mathias Oesinger, architecte de la basilique d'Ulm, et continuée plus tard par le fils de ce dernier. Parmi les autres architectes mis en évidence, on cite principalement Hurder, de Berne, en 1464, et Erhard Kœnig, Westphalien d'origine, demeurant à Berne, et qui paraît pour la première fois en 1483. — La Grande Loge provinciale fut transportée de Berne à Zurich en 1502, lorsque la cathédrale fut terminée. La loge de Berne dépendait, depuis 1450, de la Grande Loge de la Confédération à Zurich, qui, avec celles de Strasbourg, de Cologne et de Vienne, formait une section principale de toute l'association, et qui, avec elles, se trouvait sous la direction supérieure de Jost Dotzinger, de Worms, architecte du chapitre de Strasbourg. Dans l'intervalle, la confraternité semble s'être mêlée d'affaires en dehors de l'Ordre, et elle fut supprimée, en 1522, sur tout le territoire de la Confédération. Mais laissons cette époque, sur l'histoire de laquelle pèse une obscurité assez profonde, et arrivons à des temps plus rapprochés.

En 1737, sir Georges Hamilton fonda, à Genève, une grande loge provinciale anglaise, sous l'autorité de laquelle se rangèrent les divers ateliers qui existaient alors à Genève et dans les environs.

En 1739, quelques gentilshommes anglais résidant à Lausanne y instituèrent une loge sous le titre de la *Parfaite Union des Etrangers, à l'orient de Lausanne*. A la même époque s'établit aussi une autorité maçonnique supérieure, sous le titre de *Directoire national helvétique roman*. A ces premiers ateliers en succédèrent plusieurs autres qui s'établirent dans le Pays de Vaud, de 1743 à 1745. Mais bientôt s'opposa à ces